

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 juillet 2002

Original: français

**Lettre datée du 23 juillet 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au moment où vous menez des consultations pour faire progresser la situation politique de la question du Sahara occidental, le Royaume du Maroc tient à dénoncer les propos violents et inappropriés qui ont été tenus par l'Algérie à son égard dans la lettre qui vous a été adressée par le représentant de ce pays le 22 juillet 2002 (S/2002/807).

De même, il est inhabituel que l'Algérie, État qui se dit non partie, se déclare prête à examiner ce qu'elle appelle « la possible partition du territoire du Sahara occidental entre le peuple sahraoui et le Royaume du Maroc », dans le but manifeste de bloquer le processus de solution politique en cours.

En quelque sorte, l'Algérie veut se prononcer sur un partage auquel apparemment elle ne serait pas partie prenante.

D'autre part, au moment où l'Algérie vous a saisi le 18 juillet d'une lettre défendant à titre exclusif le droit à l'autodétermination au Sahara, elle vous adresse le 22 juillet une autre lettre demandant le partage du territoire, en contradiction flagrante avec l'autodétermination en question.

Enfin, il est complètement choquant qu'un État qui se dit non partie à un différend vous demande d'éviter de vous prononcer sur une solution politique de celui-ci, en vous proposant d'adopter « une résolution technique prorogeant le mandat de la MINURSO jusqu'à la fin de l'année ». Ce faisant, l'Algérie confirme sa volonté de tout faire pour bloquer la solution politique de la question du Sahara.

Le Royaume du Maroc espère que le Conseil s'acquittera de ses responsabilités pour permettre au Secrétaire général et à son Envoyé personnel de poursuivre le travail de médiation politique qu'ils ont initié avec l'« Accord-cadre sur le statut du Sahara ».

Je vous prie de bien vouloir informer les membres du Conseil du contenu de cette lettre et de la faire publier comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohamed **Bennouna**

